



PV SCJA du 20/11/2023

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr Tél : 07.63.17.10.40

Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres: Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Validations rapports : Tahar Chalabi 06-62-58-38-19

Désignations U18 –U17 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15-U14 : Guessoum Oussama 0783348866

Désignations observateurs, accompagnateurs : Meyer Jrad 06 65 32 27 52

Désignations Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Ghadab Yssa 0783348866

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

JUSTIFICATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ARBITRES DU 09/09/23 ET DU 11/11/23

A tous les arbitres absents aux Assemblées Générales du 9 septembre et du 11 novembre 2023 doivent obligatoirement compléter le lien ci-dessous pour justifier de leurs absences **même si vous avez envoyé un mail au district**. Faute de quoi la CDA appliquera les sanctions décrites dans le règlement intérieur de la CDA.

<https://forms.gle/KZiC8T5MggGy8ZVH8>

JUSTIFICATION STAGE DES ASSISTANTS DU 17/11/23

A tous les arbitres assistants absents au rassemblement du 17 novembre 2023 doivent obligatoirement compléter le lien ci-dessous pour justifier de leurs absences **même si vous avez envoyé un mail au district**. Faute de quoi la CDA appliquera les sanctions décrites dans le règlement intérieur de la CDA.

<https://forms.gle/xunrLZaCEzcpSfsR8>

JUSTIFICATION STAGE DES ARBITRES FUTSAL DU 09/10/23

A tous les arbitres futsal absents au rassemblement du 9 octobre 2023 doivent obligatoirement compléter le lien ci-dessous pour justifier de leurs absences **même si vous avez envoyé un mail au district**. Faute de quoi la CDA appliquera les sanctions décrites dans le règlement intérieur de la CDA.

<https://forms.gle/YPD6Uj37ixotPP479>

INFO DESIGNATIONS

La CDA tient à rappeler à l'ensemble des arbitres, des clubs et des observateurs que les désignations sont faites **uniquement par les responsables de désignations** suivant la catégorie.

Sans désignation officielle sur la rencontre aucun arbitre n'est autorisé à officier sans l'aval de son désignateur.

L'auto désignation est strictement interdite sous peine de sanction conformément au règlement intérieur

INFORMATIONS ARBITRES

Les arbitres annulant leur accompagnement à la dernière minute sans justificatif valable seront distraits de désignation le weekend suivant afin de réaliser l'accompagnement. L'arbitre fera l'objet d'une sanction, un malus au classement, pour ne pas avoir assuré une désignation.

Il est impératif de consulter la liste des observateurs ainsi que l'affectation des groupes d'arbitres dans votre Portail Des Officiels > Onglet "Documents"



Il est impératif de consulter vos désignations sur votre Portail Des Officiels (PDO) : <https://officiels.fff.fr>. L'application "Officiels" (iOS & Android) reste une option de consultation.

Le document "Directives Saison 2023-24" est téléchargeable dans la rubrique "DOCUMENTS ARBITRES".

Les accompagnateurs (arbitre D1-D2) des nouveaux arbitres stagiaires doivent remplir un rapport d'accompagnement disponible sur PDO > Documents > District. **A noter : sans rédaction du rapport d'accompagnement du nouvel arbitre, l'action sera comptabilisée comme nulle.**

PETIT RAPPEL DÈS REGLEMENTS

Les matchs U15 Féminines se jouent à 8 sur le terrain la durée est 2 fois 35 minutes mi-temps 10 minutes.

Rappel sur l'utilisation du carton blanc : l'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match (durée de l'exclusion 10 minutes).

Un carton blanc ne pourra pas être adressé après un carton jaune.

En Coupe de Loire Seniors + Coupe Valeyre Léger : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match (hormis pour la finale), une prolongation de trente minutes, divisée en deux périodes de quinze minutes, sera disputée de la manière suivante : après les quatre-vingt-dix minutes, l'arbitre ordonne un repos de cinq minutes et procède à un tirage au sort pour le choix du camp ou du coup d'envoi. Après les quinze premières minutes, les joueurs changent de camp, mais l'arbitre n'accorde pas de repos. En cas de résultat nul à l'issue de la prolongation : les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

En Coupe de la Loire des Jeunes : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Toutes les Coupes Féminines : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire du match, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par le règlement de la compétition.

Pour consulter l'ensemble des règlements des compétitions du District, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/statuts-et-reglements/>

Rappel disciplinaire : Lorsqu'un arbitre adresse un second avertissement à un joueur au cours de la rencontre, un rapport disciplinaire doit être rédigé via votre Portail des Officiels dans les 48 heures.

Voici les coordonnées de Benoit Chandelier, conseiller technique :

Courriel (à utiliser de préférence) : bchandelier@loire.fff.fr

Téléphone : 04.77.92.28.72 + Mobile : 07.63.17.10.40

COURRIERS RECUS

M. Ghith Gibril : Lu noté envoi de votre rapport concernant la rencontre du 12 Novembre.

INDISPONIBILITE

M. Foubert Simon : Lu noté indispo 8 jours à partir du 15 Novembre.

CONVOCATIONS ARBITRES

M. Sidoni Enzo : vous êtes convoqué à la SCJA **le Lundi 11 Décembre à 19h30** pour affaire vous concernant.

M. Khelli Mohamed : vous êtes convoqué à la SCJA **le Lundi 11 Décembre à 19h45** pour affaire vous concernant.

UNAF

L'assemblée Générale de l'UNAF LOIRE est prévue le **8 Décembre 2023** à 19H au District de la Loire votre présence est obligatoire.

L'arbre de Noël est prévu le **6 Janvier 2024** au District de la Loire.

Pensez à votre adhésion pour obtenir un cadeau pour vos enfants de moins de 10 ans.

Dernier délai pour vos adhésions le 8 Décembre 2023.